

sans diplôme. Elle durait 5 mois et comprenait des cours de ménage, de français et de comptabilité.

Résultats obtenus: 4 n^{os} 2.

4^e ARRONDISSEMENT: ESCH,

comprenant les communes d'Esch, Differdange, Rumelange
et Schifflange.

1. Écoles gardiennes.

a) Écoles gardiennes publiques.

Les écoles gardiennes publiques étaient au nombre de 4.

Localités.	Garçons.	Filles.	Indemnités.
Lasauvage	9	15	940+log.
Niedercorn	39	43	495+log.
Schifflange	48	41	450+log.
id.	18	28	250+log.
Total ...	114	127	2135+4 log.

2 des 4 maîtresses religieuses possédaient le diplôme pour l'ouvrage manuel, les 2 autres maîtresses n'avaient ni diplôme ni brevet.

L'école de Lasauvage était en activité pendant toute l'année; les 3 autres seulement pendant l'été. Les maîtresses des 3 dernières écoles dirigeaient en hiver des ouvriers, pour jeunes filles adultes et touchaient de ce chef une indemnité spéciale.

La fréquentation était gratuite, à l'exception de Schifflange, où elle le fut seulement pour les enfants indigents. Les parents solvables y payaient 0,75 fr. par mois et par enfant. A Lasauvage et à Schifflange, les enfants furent admis dès l'âge de 3½ ans, ailleurs, à partir de 4 ans.

b) Écoles gardiennes privées.

Les 2 écoles gardiennes privées, établies à Esch-s.-Alz.,